



## Formations communes architectes – entrepreneurs

En 2010 et 2011, les Offices du Loiret et de Meurthe et Moselle ont réfléchi sur les formations communes à proposer aux architectes et entrepreneurs. Ils ont engagé des expériences avec les partenaires de la formation de leurs départements et en ont tiré de nombreux enseignements.

L'OGBTP propose dans ce document un premier bilan sur ce thème porteur de progrès pour nos deux professions et émet quelques propositions.

### Le résultat des expériences :

Chaque formation suivie par un public mixte architectes/entrepreneurs a donné lieu à des retours très positifs des participants et des formateurs, en particulier au niveau des échanges enrichis par la présence simultanée des architectes et des entrepreneurs (ou de leurs collaborateurs).

Deux natures de mixité ont été expérimentées :

- celle des participants à la formation qui leur a permis d'apprendre d'une part et de confronter leurs approches professionnelles d'autre part,
- celle des formateurs qui a permis d'élargir le champ de la formation dispensée.

Les organismes locaux de formation (ALFA et IFRB) se sont prêtés avec bonne grâce aux demandes des Offices.

### Les formations testées :

Certaines étaient des formations existantes :

- au GEPA, (ALFA en Lorraine), (**étanchéité à l'air, développement durable et qualité environnementale**, CCTP, accessibilité, BBC, toitures végétalisées),
- à l'IFRB (**FEEBAT, dématérialisation des marchés publics**, étanchéité à l'air, isolation par l'extérieur)

Certaines ont été formalisées par l'Office départemental :

- **gérer et exécuter les marchés publics**, (mis en œuvre par l'Office 45)
- les fins de chantier, (préparé par l'Office 54)
- des formations juridiques répondant à des demandes précises,
- isolation par l'extérieur en rénovation et construction neuve

Pour chaque contenu l'Office a travaillé avec le ou les partenaires de formation concernés pour mettre au point le programme de formation.

Enfin l'OGBTP, avec l'aide de l'Ordre des Architectes et de la FFB a mis en place puis expérimenté une formation sur **la médiation**, qui sera poursuivie, vu son succès, par une formation sur la conciliation.

*(Seules les formations en caractère gras ont été expérimentées).*

Les formations testées ont été jugées pertinentes, en particulier sur les questions juridiques et techniques, telles que les économies d'énergie, la réhabilitation et l'accessibilité.

Les programmes de formation proposés actuellement par le GEPA ou par l'IFRB, ont du être adaptés car **les attentes des architectes et des entrepreneurs ont un dénominateur commun, mais des applications relativement distinctes.**

## Quelques orientations

Les entrepreneurs sont moins sensibles que les architectes à l'enjeu complémentaire de ces formations qui est d'améliorer la connaissance mutuelle de nos deux professions et **d'enrichir la formation des uns par les compétences des autres.**

### L'envie de se former

L'envie de se former n'est pas prioritaire. Comment la susciter ?

Pour certains, il n'y a que la contrainte (cf. « l'engagement de l'Ordre des architectes en faveur de la formation continue et obligatoire »)

Pour d'autres, il faut que ce désir vienne de l'intéressé. Il faut alors surmonter deux obstacles : le temps pris sur les emplois du temps surchargés, et le non intérêt pour des sujets dont on ne perçoit pas exactement l'étendue et la complexité.

*Dans les deux cas, il faut faire prendre conscience du manque technique pour créer l'envie de le combler. D'où l'idée de mettre en œuvre **des réunions d'information technique préalable** pour faire prendre conscience de l'importance des sujets traités.*

### Nouvelles formations :

Le lancement d'une nouvelle formation est délicat : Il faut trouver un public suffisant pour la rentabilité et, simultanément, préparer le programme de formation avec le formateur à trouver.

*La mise au point d'une nouvelle formation est le cœur de métier des organismes de formation. Les **Offices** ne peuvent intervenir que comme **prescripteurs**.*

### Durée :

On considère souvent qu'une formation doit être longue pour être utile. Elle est organisée le plus souvent par multiples d'une journée. Or la journée est trop longue, en particulier pour les entrepreneurs.

*Pour l'OGBTP la formation doit être de courte durée. Elle pourrait se faire par multiples de **demi-journées**, si possible indépendants les uns des autres pour pouvoir être choisis à la carte. Les sujets complexes doivent être décomposés en modules d'une demi-journée. La demi-journée devient ainsi **l'Unité de Formation en Bâtiment (UFB)** analogue à l'unité de valeur.*

### Prise en charge financière :

Chaque participant à une formation doit en trouver le financement auprès de son OPCA ou FIF. Ce point a été considéré comme sans problème. Les financements actuels sont organisés autour de la journée de formation.

*Il sera utile d'informer ces organismes des formations mises en place pour qu'ils en acceptent la prise en charge. Il faudra également obtenir la possibilité de remplacer la journée par deux demi-journées associées.  
**Chaque participant doit savoir ce qui reste financièrement à sa charge.***

### **Rôle des Offices départementaux :**

Les Offices organisent fréquemment des réunions élargies d'information et d'échange sur des sujets techniques. Ces réunions de sensibilisation ouvrent toujours l'esprit des participants sur des sujets insuffisamment maîtrisés par eux. Elles créent donc un intérêt pour aller plus loin dans la maîtrise du sujet.

*Ces réunions peuvent déboucher, à partir des attentes exprimées, sur une proposition de formation commune, à préciser ensuite par les représentants locaux du GEPA et de l'IFRB qu'il faut alors inviter à participer à ces réunions. L'Office joue ainsi un rôle de **catalyseur - facilitateur**. Il n'est pas le concepteur mais il peut participer à la mise au point du programme.*

### **Rôle des organismes de formation :**

Le GEPA et l'IFRB ont une compétence reconnue par tous les professionnels. Ils l'exercent, chacun dans son domaine, pour répondre aux attentes des architectes **ou** des entrepreneurs.

L'enjeu des formations en commun est de répondre aux attentes des architectes **et** des entrepreneurs.

*Il est souhaitable qu'une **concertation entre ces deux organismes** soit mise en place pour préparer des programmes adaptés et pour les mettre en œuvre :*

- *au niveau local, en recueillant les besoins de formation en provenance des Offices, en mettant au point des programmes adaptés, et en associant les Offices à leur rédaction*
- *au niveau national, en préparant au besoin de nouveaux programmes pour répondre aux demandes locales, et en mettant au point le principe de formation par modules d'une demi-journée.*

### **En conclusion :**

**L'intérêt des formations en commun s'impose comme une évidence.** Ce constat est à rapprocher d'une certaine baisse d'intérêt par rapport aux formations existantes. Le document ci-dessus énumère quelques propositions pour les développer.

Ces propositions, qui précisent **le rôle de l'OGBTP** sur le sujet, veulent répondre à la demande de nos deux professions. Elles peuvent être relayées par les Offices départementaux qui sont, par nature, les lieux où se détectent les besoins de formation en commun. Leurs initiatives permettront de compléter les formations catalogues qui ne peuvent que rarement répondre aux attentes simultanées, mais distinctes, des architectes et des entrepreneurs.

S'il est clair que l'OGBTP et les Offices départementaux peuvent initier, proposer, accompagner, etc., ils ne peuvent et ne veulent pas sortir du rôle de **provocation au progrès** et d'accompagnement qui est le leur. Les formations à organiser sont en effet du ressort des organismes de formation et en particulier du GEPA et de l'IFRB.

**Les Offices départementaux sont appelés à travailler sur les thèmes de progrès et d'enjeux communs, afin de les traduire en particulier en besoins de formation.**